

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

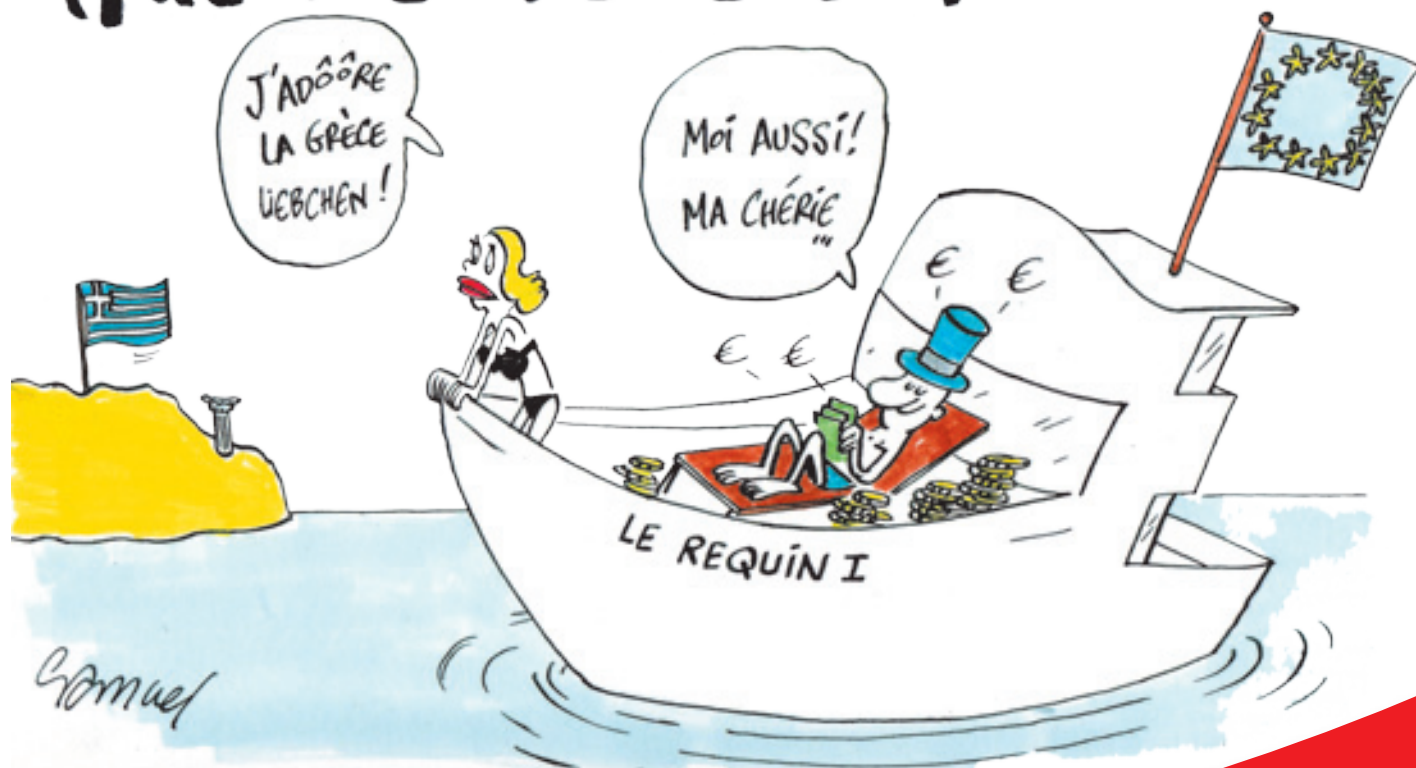
BELGIQUE - BELGIE

P.P. - P.B.

B386

ENSEIGNEMENT

GRÈCE : L'EUROPE EN FAILLITE DE SOLIDARITÉS



AVRIL 2010



ÉDITO

Le vrai changement ?
Redistribuer
les richesses ! P. 3



ANALYSE

La réduction
collective du temps
de travail P. 7



ENSEIGNEMENT

Ne tirez pas
sur l'ambulance !
P. 9

Régularisations fiscales

Entre juillet 2006 et octobre 2009, les opérations de régularisation fiscale ont permis de récolter 100,6 millions d'euros, selon les données du ministre des Finances. Rappelons que le professeur Michel Maus de la VUB et la Banque nationale de Belgique estiment la fraude fiscale à 30 milliards d'euros !

2^{ème} Journée mondiale de la justice sociale

En marquant la 2^{ème} Journée mondiale de la justice sociale (le 20 février), la CSI a demandé l'abandon de l'actuel modèle néolibéral de mondialisation économique. « *La justice sociale doit s'entendre avant tout comme une justice distributive* » a dit Guy Ryder, secrétaire général de la CSI. « *La crise globale aura, au moins, servi à mettre en relief les failles importantes de l'actuel modèle basé sur une accumulation effrénée de capitaux à travers des transactions à haut risque et non régulées.* »

Flexicuriser l'intérim

Une discussion anime actuellement le Conseil national du Travail : la transposition de la directive européenne sur le travail intérimaire. Elle réclame en substance la levée des restrictions à l'utilisation de l'intérim. Federgon, la fédération patronale du secteur, demande donc la levée des limitations ou des interdictions encore en vigueur dans certaines commissions paritaires du privé ainsi que dans le secteur public. La FGTB s'y oppose !

Carrefour doit des millions au fisc belge

Carrefour doit au fisc belge 84,6 millions d'euros, les services financiers internes du groupe de distribution ayant reçu un avantage fiscal que la Commission européenne considère depuis novembre 2007 comme une aide d'État illégale.

DÉLINQUANTS ENCADRÉS



Services publics indispensables

L'émission de la FGTB wallonne consacrée aux services publics est désormais disponible sur DVD (10 €) et peut être consultée sur leur site Internet (www.fgtb-wallonne.be). Cette émission de la série *Regards* a

pour objectif de réhabiliter avec force l'État social, redistributeur et régulateur et de réaffirmer que les services publics sont indispensables pour que chaque citoyen puisse mener une vie digne.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

À dater du 1^{er} avril 2010, les permanences « Pensionnés » se tiendront tous les mardis de 14h à 16h. Toute question aura sa réponse. Si nécessaire, elle sera transmise et traitée par un technicien du secteur concerné.

Mons

Nouvelle adresse mail

Attention l'adresse mail change. Vous pouvez dorénavant envoyer vos courriels à l'adresse : mons.borinage@cgsp.be

Namur

Festivités du 1^{er} mai

10h30 : Accueil – café

11h : Meeting avec Anne Demele, présidente IW/FGTB, Secrétaire générale FGTB ; Michel Meyer, Secrétaire général du secteur « Poste » de la CGSP ; Guy Fays, Secrétaire régional interprofessionnel FGTB.

12h : Apéritif musical, suivi d'un barbecue géant (*)

14h-19h : ambiance musicale et nombreuses animations

(*) Réservations obligatoires avant le 27 avril 2010 par versement sur le compte n°636-3827404-08 (12 €/adulte – 6 €/enfant), communication : « animation 1^{er} mai 2010 »

ou à : Maison syndicale André Genot : 41, rue de l'Armée Grouchy - 5000 Namur. Tél. : 081 729 111 – fax : 081 739 131. Mail : maryse.dussart@cgsp.be



Le vrai changement ?

Redistribuer les richesses !

« À politiques inchangées », la Banque nationale prévoit, cette année, une forte augmentation du chômage.
 « À politiques inchangées », les finances publiques vont encore se détériorer, prévient le Conseil supérieur des finances.
 Et, toujours « à politiques inchangées », les États membres de l'UE seront incapables de faire face au vieillissement démographique, assure la Commission européenne.

De tels propos alarmistes n'ont d'autre objectif que de nous faire accepter, sans broncher, de nouvelles remises en cause de nos droits sociaux : démantèlement accru des services publics et de la sécurité sociale, accroissement de la flexibilité du travail, suppression de l'indexation automatique des salaires, etc. Or, c'est précisément la politique menée depuis la fin des années septante. Une politique qui nous a menés tout droit à la grave crise que nous subissons aujourd'hui.

Voilà pourquoi, plutôt que de céder à la panique, il nous appartient de rappeler que le système capitaliste a fait faillite et qu'il est temps de changer les choses.

Un véritable plan syndical de relance

La CGSP wallonne estime qu'il est plus que jamais nécessaire qu'un véritable plan syndical de relance voie le jour. Un plan qui soit autre chose qu'un catalogue de bonnes intentions et de demi-mesures. Un plan dont l'objectif, clairement avoué et revendiqué, sera d'assurer, enfin, une redistribution égalitaire des richesses produites. S'il y a une organisation capable de porter ce projet, c'est bien notre FGTB.

Aujourd'hui, une part croissante de la richesse produite est utilisée par des entreprises privées pour spéculer. Or, les ressources qui sont déviées vers cette activité parasitaire ne peuvent pas être consacrées au développement de nos outils de solidarité. À l'inverse, investir dans les services publics ou la sécurité sociale, c'est s'attaquer de front à la financiarisation de l'économie.

C'est une des raisons pour lesquelles les revendications de gauche, réellement de gauche, sont sans cesse discréditées par une pensée tellement dominante qu'elle en arrive à se rêver « unique ».

Seule une organisation syndicale de contre-pouvoir comme la nôtre est en mesure de porter efficacement un projet de changement aussi ambitieux.

Voilà pourquoi nous n'aurons de cesse de construire le rapport de force nécessaire afin de jeter les bases d'une autre organisation de la société, plus juste et plus sociale. C'est non seulement possible mais également indispensable !



Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW
 Alain Lambert, Vice-président de la CGSP
 Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW

Grèce

L'Europe en faillite de solidarités

La débâcle des finances publiques grecques illustre les failles du système politique et économique européen : la solidarité européenne a des limites financières !

Avril 2009 : la Commission européenne ouvre un dossier contre l'ampleur des déficits publics de certains États membres, dont la Grèce. Dans la foulée, Eurostat publie le comparatif européen de déficit et dette publics pour 2008 et exprime de « *grandes incertitudes sur les chiffres notifiés par les autorités statistiques grecques* ». Novembre 2009 : la Commission reconnaît les efforts de plusieurs pays (France, Irlande, Espagne, Royaume-Uni) pour corriger leur déficit mais dénonce les atermoiements grecs et recommande au Conseil des ministres de l'UE de faire pression sur le gouvernement grec. Mars 2010 : La zone euro s'accorde sur un mécanisme de soutien minimaliste et conditionné (prêts bilatéraux, en dernier recours, au taux d'intérêt du marché, décision à l'unanimité).

L'opprobre jeté sur la Grèce

La machine est lancée... La Grèce est pointée du doigt, coupable de mettre en danger la stabilité de la zone euro et condamnée sans autre forme de procès. L'Allemagne, en premier, pointe un doigt accusateur sur les paresseux Grecs et leur fallacieux gouvernement... Et pourtant ! Le gouvernement socialiste de Georges Papandréou - qui n'est au pouvoir que depuis octobre 2009 - a eu le courage de révéler un fait connu des autorités européennes et des États

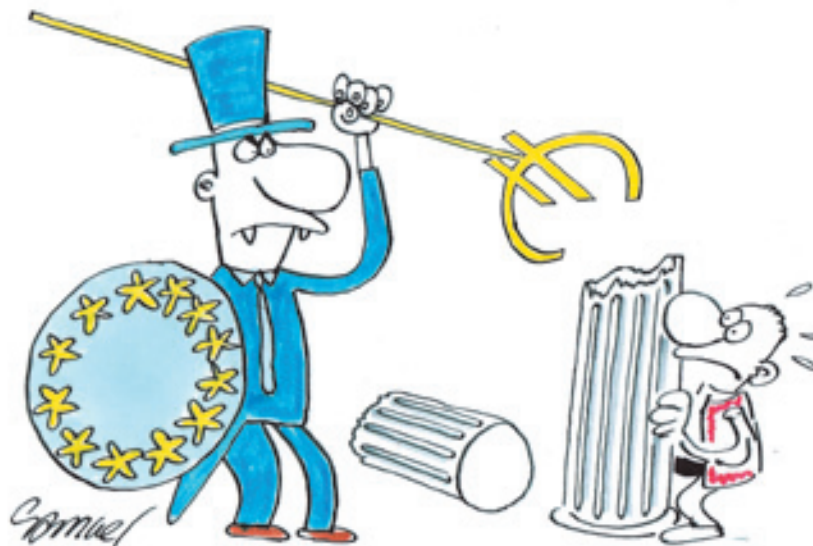
membres de la zone Euro : le déficit et la dette publics sont bien supérieurs aux chiffres publiés officiellement par le précédent gouvernement, de droite, au pouvoir depuis 2004. Le déficit n'atteint pas 3,7 % du PIB en 2009 comme le gouvernement Karamanlis le prétendait, mais 12,7 % ! Quant à la dette publique, elle atteint 113 % du PIB (125 % prévus pour 2010). Mais, bizarrement, ce n'est que depuis fin 2009 que les autorités européennes s'emballent officiellement et médiatiquement sur la falsification des statistiques grecques...

Les finances grecques attaquées par la spéculation internationale

La spéculation sur le remboursement de la dette grecque joue à fond, pariant sur un effet domino : après la Grèce, le Portugal ou l'Espagne... Et, à terme l'éclatement de la zone Euro. L'enjeu

n'est pas idéologique mais basement financier : empocher le maximum de bénéfices en spéculant sur la chute d'une monnaie par défaut de paiement. En effet, selon le *Wall Street Journal*, les dirigeants de fonds spéculatifs (hedge funds) majeurs se sont discrètement accordés pour parier sur la baisse de l'euro, visant la parité par rapport au dollar. Leur poids énorme sur les échanges internationaux expliquerait en grande partie le recul de la monnaie européenne. La banque d'affaires américaine *Goldman Sachs* est citée comme instigatrice de cette spéculation financière alors même que cette banque conseille le gouvernement grec dans le placement de sa dette et l'a aidé à en dissimuler une partie en 2002. Outre les obligations d'État, les spéculateurs se ruent sur les produits dérivés tels que les CDS (ou « *credit default swap* »), ces contrats d'assurance censés prémunir

TRAGÉDIE GRECQUE



l'acheteur d'un emprunt d'État contre le risque de non-remboursement. Le but : tenter de les revendre plus chers ensuite en pariant sur une hausse de leur valeur... Et plus le risque de défaut est élevé, plus l'assurance coûte cher. Voilà l'engrenage qui plombe la situation budgétaire grecque. Il est entretenu par certaines déclarations politiques et par l'absence d'un soutien plein, clair et entier à Athènes de ses partenaires de la zone Euro. Le gouvernement espagnol, lui aussi soumis aux attaques spéculatives, a dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, en désignant les spéculateurs financiers internationaux comme responsables des attaques contre l'euro.

Une solidarité européenne en faillite

Le cas grec souligne la difficulté, pour la zone euro, de trouver des réponses lorsque l'un de ses membres, lourdement endetté, fait face à une crise de confiance. Paradoxalement, l'UE peut aider les pays qui ne sont pas membres de la zone euro ou d'un pays tiers (avec l'assistance macro-financière). Mais elle ne dispose pas des instruments suffisants si la crise touche l'un des membres de l'Eurogroupe, en raison de la clause de « no bail-out », prévue par le traité de Maastricht. Or, la Grèce a besoin d'un soutien plus déterminé de ses partenaires européens pour regagner une crédibilité auprès des marchés financiers et faire cesser cette spéculation financière. De fait, l'entente européenne n'est plus solidaire dans la crise économique...

L'austérité, un leitmotiv européen

Pour répondre aux exigences européennes d'économies supplémentaires et réduire le déficit public de 4 points à 8,7 % du PIB cette année, le gouvernement grec a fait voter début mars les « mesures d'urgence pour faire face à la crise financière » en procédure parlementaire d'urgence et alors que le pays était quasiment paralysé par une

grève générale. Ce plan d'austérité prévoit des coupes salariales pour les fonctionnaires, le gel des retraites des secteurs privé et public ainsi qu'une hausse de deux points de la TVA à 21 %. Il comprend aussi – on en parle moins – des réductions importantes, voire des coupes drastiques dans le programme d'investissements publics et les dépenses d'éducation.

La Grèce est un laboratoire de réformes d'austérité dans l'UE : profiter de la crise financière de 2008, puis des rappels à l'ordre européens contre les déficits excessifs, ensuite des attaques contre l'euro pour imposer les réformes qui font mal. On y prend le pouls de la population pour engranger de nouvelles réformes ailleurs. Après la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Espagne, etc., l'austérité est-elle programmée en France ? Sommé par Bruxelles de réduire la dette et le déficit, Nicolas Sarkozy promet de ne pas augmenter les impôts. Ne reste donc qu'une solution : contracter les dépenses publiques. Autrement dit, un plan de rigueur.

Cette dégradation des finances publiques est pourtant en grande partie la conséquence des plans de relance et soutiens aux banques que les États ont mis en œuvre pour répondre à la crise financière, pour socialiser les pertes privées.

Nous payerons donc leur crise une fois, deux fois, trois fois... et on n'est pas prêts de s'arrêter de compter ! ■

En savoir plus :

- Le Monde diplomatique, Dossier « Gouvernements sous la coupe des banques », mars 2010.
- Frédéric Lordon, « Au-delà de la Grèce : déficits, dettes et monnaie », <http://blog.mondediplo.net/2010-02-17-Au-dela-de-la-Grece-deficits-dettes-et-monnaie>, 17 février 2010.
- Entretien avec Liêm Hoang Ngoc, « Faire autrement pour sauver la Grèce », <http://www.unmondedavance.eu/Faire-autrement-pour-sauver-la>, 11 février 2010.

Déficit, dette : les finances publiques expliquées

Déficit (public) excessif

Un déficit public est le solde négatif entre les recettes (impôts, taxes, etc.) et les engagements financiers (sécurité sociale, investissement dans les infrastructures, dans la défense, plans de relance économique etc.). En droit européen, une procédure pour déficit excessif vise, via des recommandations précises, à mettre la pression sur les États fautifs pour qu'ils ramènent leurs déficits dans la limite maximale tolérée par l'Union européenne. Elle peut aller jusqu'à l'adoption de sanctions contre les pays concernés dans les cas les plus graves.

Dettes publiques

Pour financer les dépenses qui excèdent leurs revenus, les États recourent à l'émission d'emprunts obligataires, c'est-à-dire aux marchés, où divers investisseurs achètent ces titres de créance. On peut mesurer la confiance qu'inspire un État en observant le niveau du taux d'intérêt auquel celui-ci peut emprunter de l'argent. Ce taux est fixé sur le marché des obligations étatiques qui sont des titres de dettes publiques. S'agissant d'emprunts, l'État se doit non seulement de rembourser à échéance, mais aussi de payer chaque année des intérêts, dont le niveau dépend des marchés obligataires, et qui sont autant de charges supplémentaires.

Clause de « no bail-out »

Elle interdit de prendre en charge les engagements financiers d'un État membre.



« Les systèmes sociaux sont en péril »

Entretien avec Georges Sideris

Si aucun instrument de régulation des marchés n'est mis en place, la crise grecque frappera toute l'Union européenne.



Vous êtes historien et spécialiste du monde byzantin, connaisseur de la société grecque. Comment l'opprobre jeté en pâture aujourd'hui sur la Grèce (corruption, maquillage des comptes, ...) est-il ressenti ? Les Grecs se sentent-ils lâchés par l'Europe ?

Ils le prennent très mal ! Pour deux raisons. La première est subjective : les Grecs estiment ces accusations excessives et ils le vivent d'autant plus mal que cela s'accompagne de relents racistes et de stéréotypes éculés sur les Méditerranéens et les gens du Sud en général. À cet égard, la presse allemande est la plus féroce. La seconde est d'ordre objectif : la Grèce est un pays industrialisé, carrefour géostratégique entre les Balkans et le Moyen Orient. Les Grecs sont des gens responsables et sont bien conscients que d'importantes réformes sont à mener, notamment fiscales. Mais veut-on bien se rendre compte que, pour la première fois en Europe, un pays sou-

verain est mis sous tutelle ! Oui, les Grecs sont scandalisés par l'abandon de leur pays à la spéculation internationale.

Votre analyse fait frémir car elle soulève la question d'une stratégie spéculative dirigée contre un État.

Tout à fait ! Il s'agit bien d'une stratégie concertée des fonds spéculatifs. Ces derniers ont bien vu que la Grèce n'était pas soutenue par l'Europe et ont compris comment en tirer d'immenses bénéfices en spéculant à la fois sur les obligations de la dette grecque et en prêtant à des taux démesurés l'argent dont la Grèce a besoin pour ses politiques publiques. Le fait de mettre des gouvernements de gauche (en Grèce, en Espagne, au Portugal) dans l'obligation de mener des politiques sévères d'austérité qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs et des citoyens n'est bien sûr pas étranger à cette stratégie.

À cet égard, à travers la Grèce, c'est l'ensemble des ressources sociales des États membres qui sont attaquées. La Belgique, avec son importante dette publique, vous semble-t-elle visée aussi ?

Tous les pays sont visés ! Dès lors que l'idéologie libérale ne donne pas aux États et aux institutions européennes les moyens nécessaires de mener des politiques de régulation de la finance, aucun pays n'est à l'abri de la cupidité des marchés. Les systèmes sociaux sont en péril car ils représentent une manne qui échappe largement à l'accumulation capitaliste. En empêchant les États d'accomplir correctement leur rôle redistributeur,

c'est la précarité généralisée qui s'installera.

Que voyez-vous comme solutions ?

Les solutions ne peuvent être que politiques ! On voit bien que la totale indépendance de la Banque centrale européenne, exigée par l'Allemagne, est une réelle aberration qui contribue à la déstabilisation du système. Sans se doter de mécanismes régulateurs des marchés, la monnaie unique n'a aucune chance de résister, d'autant qu'il n'existe toujours pas en Europe d'harmonisation fiscale ou des mécanismes politiques clairs qui fixeraient une stratégie commune de sortie de crise. Je plaide pour l'instauration d'un Fonds monétaire européen qui fasse jouer des synergies de soutien et de solidarité et qui démontrerait la cohérence et la cohésion de l'Europe sur lesquelles toutes les tentatives de spéculation se casseraient les dents.

Il appartient à tous les peuples de faire jouer la démocratie et d'exiger de nos gouvernements respectifs l'instauration de telles politiques.

En ce sens, la mobilisation des syndicats et le soutien aux camarades en lutte en Grèce, en Espagne, au Portugal aujourd'hui, sont essentiels à cette prise de conscience. ■

Maitre de conférences à l'Université Paris 4 Sorbonne, Georges Sideris est l'auteur de l'article paru dans « Le Monde » du 1^{er} février 2010 « La Grèce est le banc d'essai d'une attaque générale des systèmes sociaux européens ».

Un projet solidaire : la réduction collective du temps de travail (RCTT)

Revendiquée avec force par la CGSP wallonne lors de son dernier Congrès, la réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire, est une nécessité sociale aujourd'hui qui reprend une longue tradition de luttes et une revendication historique du mouvement ouvrier.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, patrons et syndicats ont trouvé un accord pour que « les fruits de l'accroissement de productivité (soient) répartis de manière équitable entre l'entreprise et les travailleurs »¹. Augmentations salariales et réduction progressive du temps de travail concrétisent cette répartition. Entre 1953 et 1973, le temps de travail diminue de plus de 20 %. Mais ensuite, la réduction du temps de travail se poursuit à un rythme moins élevé et la nature de cette réduction également change.



Embauche compensatoire et maintien du salaire

En effet, l'aménagement du temps de travail, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'inscrit dans une position défensive, souvent individuelle, du partage d'un emploi de plus en plus rare, avec, de surcroît, une culpabilité lancinante à la fois sur les travailleurs qui ont « la chance d'avoir un emploi », fut-il précaire et sur les chômeurs « qui n'ont pas su en trouver un ».

On constatera que cet aménagement du temps de travail a surtout pris la forme du temps partiel et a réduit d'autant les revenus liés au travail. L'inexistence des emplois à temps plein, la flexibilité des horaires de travail, l'insuffisance des structures d'accueil extrascolaire poussent de nombreux travailleurs, principalement

des femmes, à accepter, par défaut, le temps partiel. La RCTT promeut, au contraire, une position offensive des travailleurs pour répartir la richesse produite en faveur des salaires.

Lutter réellement contre le chômage

Malgré les critiques dont elle a fait l'objet, l'expérience des « 35 heures », menée en France entre 1997 et 2002, a permis de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois de qualité.

Ainsi que le fait remarquer Jean-Marie Harribey, économiste français, « à travers la RCTT se jouent simultanément trois parties essentielles. La première concerne la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits actuels, la seconde concerne l'amélioration immédiate des conditions de vie qualitatives des salariés, et la troisième concerne l'affectation des ressources de telle sorte que l'avenir soit préservé en termes écologiques ».

Répartition égalitaire de la croissance

La part des salaires dans la richesse produite chaque année, stabilisée autour de 64 % au début des années 1970, a plongé sous les 58 % aujourd'hui. Les fruits de la croissance sont accaparés par le seul capital. Les travailleurs doivent désormais se partager des miettes, alors que d'autres croulent sous les dividendes et autres bonus.

La RCTT constitue un moyen d'endiguer la suraccumulation des capitaux. En augmentant le salaire horaire (ce à quoi correspondent moins d'heures prestées sans perte de salaire) et en stimulant la création de postes de travail, la RCTT permet d'accroître la part des salaires dans le PIB et stimule donc la redistribution

des richesses. En outre, cela renforce le droit à l'emploi, la qualité de vie et contribue à résorber le chômage et, couplé à la défense du salaire brut, cela assure un meilleur financement de la sécurité sociale.

Pour toutes ces raisons, la CGSP wallonne continuera à revendiquer la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire et sans flexibilité imposée.

Il faut privilégier des formules telles que la diminution de 10 % du temps de travail visant, à l'échelle européenne, la norme des 32 heures. Mais il va de soi que, selon les spécificités de chaque secteur, des modalités différentes peuvent être appliquées. Pour être efficace, la réduction doit être à la hauteur de ce que les travailleurs auraient pu légitimement attendre d'une diminution continue du temps de travail depuis les années 1970. ■

¹ Déclaration commune des interlocuteurs sociaux sur la productivité (1959).

En savoir plus :

Les résolutions de Congrès de la CGSP wallonne : <http://www.irw-cgsp.be/fr/documentation/congres-2008.html>

Une étude chiffrée est disponible sur le site de la FGTB de Liège : www.fgtb-liege.be

Jean-Marie Harribey, « Réduction du temps de travail toujours à refaire » voir <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/travail/rtt-a-refaire.pdf>

Michel Husson, « Réduction du temps de travail et emploi : une nouvelle évaluation », La Revue de l'IRES n°38, 2002/1 <http://hussonet.free.fr/crepi.pdf>

Égalité dans le travail : où sont les femmes ?

Le constat est lancinant : malgré l'évolution des mentalités et toutes les dispositions mises en œuvre, l'égalité hommes-femmes est loin d'être effective. Cette situation est au centre des réflexions menées au sein de la Commission des femmes de l'Interrégionale de Bruxelles.

Prenons, par exemple, l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes y restent sous-représentées dans les hautes fonctions ; aucune d'elle n'occupe de fonction supérieure à celle de directeur. Et ce n'est pas plus brillant au niveau du management intermédiaire puisqu'on n'y compte que 13 % de femmes. Ce déséquilibre flagrant a incité le Secrétaire d'État en charge de l'égalité des chances à déposer un projet d'ordonnance visant à améliorer l'égalité hommes-femmes au moyen d'un test de genre appliqué à toutes les décisions de l'exécutif bruxellois (gendermainstreaming¹). L'idée étant de dépasser les bonnes intentions en la matière et de se doter d'un outil d'analyse et d'aide à la décision susceptibles d'engendrer une amélioration réelle.

L'exigence d'égalité est au cœur des préoccupations de la Commission des femmes de l'IRB. Instituée fin 2007, elle s'est d'abord penchée sur les structures syndicales pour constater que si en termes d'affiliés, l'Interrégionale comptait 58 % d'hommes pour 42 % de femmes en 2008, on ne retrouvait plus que 26,5 % de ces dernières parmi les délégués. C'est qu'aujourd'hui encore, il est plus difficile pour une femme de militer et ce, tout simplement, parce que les femmes assument

plus de contraintes que les hommes et qu'elles n'osent pas (ou que l'on ne leur permet pas de) briguer les mêmes fonctions que leurs homologues masculins.

En cause, le fameux plafond de verre auquel se heurtent les élans professionnels féminins et dont l'épaisseur et la transparence trompeuse sont entretenues par les stéréotypes de genre, les contraintes familiales et ménagères, le travail à temps partiel et l'inertie d'une organisation sociale dominée depuis trop longtemps par la gent masculine.

En septembre 2009 un premier séminaire consacré à la persistance des stéréotypes de genres dans le milieu scolaire aboutissait à la conclusion que les inégalités qui se font jour à l'école se reproduisent dans la société, au travail ou même dans la famille. La Commission des femmes de l'IRB entend bien les combattre, par des plans de sensibilisation et d'action où l'approche syndicale à toute sa pertinence.

Un deuxième séminaire sera initié en 2010 et se penchera sur l'individualisation du droit à la pension et aux allocations sociales.

Toujours pas d'égalité salariale !

À l'occasion de la journée pour l'égalité salariale -Equal Pay Day- du 26 mars, la FGTB a publié une étude qui montre que l'écart salarial moyen est encore de 23,46 % en défaveur des travailleuses¹. Une proportion largement sous-estimée dans l'opinion qui la situe à 2,2 % ; dix fois moins !

Pas étonnant dès lors que le travail à temps partiel concerne en majorité les femmes et que près de neuf tra-

vailleuses sur dix n'ont pas volontairement choisi ce régime, mais se le sont vu imposer soit par leurs circonstances familiales, soit par leur employeur qui ne leur laissait pas le choix. Les conséquences sont non seulement des revenus moins élevés, mais encore des droits à la pension et aux allocations de chômage réduites d'un tiers à la moitié par rapport aux hommes.

Ce constat d'inéquité justifie que la FGTB et ses centrales fassent de la question une priorité syndicale transverse.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG*



**Devenez ambassadeur
Equal PayDay**

www.fgtb.be

1 Selon le Conseil de l'Europe, le gendermainstreaming consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

2 Voir étude de la FGTB sur www.fgtb.be



**Téléchargez
sur www.fgtb.be**

NE TIREZ PAS SUR L'AMBULANCE !

Le Service général de l'inspection nous a récemment conviés à un échange de réflexions et d'informations concernant :

- Le rapport qu'il a établi au terme de l'année scolaire 2008-2009 et qui a fait couler beaucoup d'encre suite à sa présentation (parcellaire) dans la presse. Vous pouvez le consulter dans son intégralité sur notre site.
- Les relations entre inspecteurs et enseignants.

Au sujet du rapport, il nous a été précisé d'emblée que son objectif était avant tout de dresser des constats sur notre système éducatif et non d'en juger les acteurs.

Parmi les carences constatées par l'inspection, certaines concernent les enseignants et leurs pratiques : préparations se limitant au prescrit, utilisation insuffisante de l'évaluation formative, des documents produits par la commission des outils pédagogiques, des didactiques subséquentes aux évaluations externes, manque de différenciation et de mise en place des stratégies de remédiation, appropriation insuffisante de la pédagogie centrée sur l'acquisition des compétences,...

L'Inspection n'en rend pas pour autant les enseignants responsables de tous les maux de l'école et convient, par exemple, que la diffusion des outils didactiques peut être améliorée. Elle recommande l'organisation de formation et d'accompagnement soutenant leur exploitation. Elle reconnaît également que les enseignants sont en grande majorité attentifs au développement de la personne de leurs élèves et qu'il y a très souvent retombée au sein des classes après un contact personnalisé avec l'enseignant.

D'autres insuffisances relèvent de l'organisation de l'enseignement et donc de la responsabilité des Pouvoirs Organisateurs : utilisation inadéquate des renforts d'encadrement au 1^{er} degré du primaire, absence de continuité et de planification dans les apprentissages au sein d'un cursus, organisation de l'enseignement en immersion, surveillance du cours de natation,...

D'autres constatations enfin mettent en cause la manière dont les réformes décidées par le Gouvernement sont concrétisées au sein des établissements scolaires : imprécision des référentiels communs, nécessité d'élaborer des indicateurs de maîtrise des compétences et de définir un ordre dans lequel les différentes matières doivent être abordées,...

Ce que démontre donc avant tout ce rapport, c'est que c'est l'ensemble du système éducatif qui dysfonctionne et qu'il est dès lors réducteur de stigmatiser une seule de ses composantes. Lors des consultations des enseignants, ceux-ci avaient déjà mis en évidence le manque de concertation des acteurs de terrain et l'incohérence de l'application dans les écoles des réformes successives (manque d'outils, d'autonomie et d'adaptation de la formation et des conditions de travail).

Dans sa Déclaration de Politique communautaire, l'Olivier a pris plusieurs engagements en la matière : évaluation des décrets « Missions » et « Ecole de la réussite », adéquation des programmes et des référentiels, adaptation de la formation, soutien aux enseignants pour l'appropriation des options pédagogiques,...

Le rapport du Service général d'Inspection nous conforte donc lorsque nous réclamons la concrétisation et la finalisation rapides de ces promesses !

La deuxième partie de notre rencontre a consisté en l'échange de quelques réflexions sur la perception qu'ont nos affiliés des missions confiées à l'Inspection et sur leur exercice. Une nouvelle réunion est d'ores et déjà promise et devrait nous permettre d'affiner ces réflexions et de présenter des faits précis.

Je vous invite, si vous le souhaitez, à faire part à votre secrétaire régional(e) de vos attentes (ou de vos doléances) envers l'inspection. Nous les synthétiserons, les relayerons auprès de nos interlocuteurs et profiterons ainsi de l'occasion qui nous est donnée d'entamer un dialogue franc et ouvert en la matière.



TRAITEMENT DE MARS 2010 – Temporaires

Vous trouverez ci-dessous les tableaux des traitements pilotes pour le personnel temporaire

Les traitements des enseignants définitifs ont été publiés dans Tribune de janvier 2010.

Nous rappelons que :

■ s'agissant du précompte professionnel, depuis le 1^{er} janvier 2004, les «cohabitants légaux» sont assimilés aux «personnes mariées» et un «cohabitant légal» est assimilé à un conjoint ;

■ les allocations familiales sont directement liquidées par l'ONAFTS. Pour tout problème relatif à celles-ci, il y a lieu de s'adresser à :

Office National d'Allocations familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFTS) Rue de Trèves, 70 – 1040 Bruxelles

LECTURE DES TABLEAUX

Dans les cinq dernières colonnes, certaines rangées comportent deux lignes. La première correspond à l'attribution de l'allocation de foyer et la seconde à celle de l'allocation de résidence.

Chaque montant net est égal au montant imposable diminué du précompte professionnel ET de la cotisation spéciale de sécurité sociale.

En matière de précompte professionnel, l'isolé est assimilé à la situation d'un ménage à deux revenus avec toutefois une réduction de précompte. Pour l'application de la cotisation sociale, il est assimilé à la situation d'un ménage à revenu unique. Compte tenu de cette complexité, nous avons opté pour une présentation des revenus nets en trois colonnes : 1 revenu, 2 revenus et isolé.

■ la réduction de précompte pour «isolé» a déjà été intégrée ;

■ les réductions pour «enfants à charge» n'ont pas été intégrées ; il y a donc lieu, le cas échéant, d'augmenter le net en fonction du nombre d'enfants concernés.

REDUCTION DU PRECOMPTE POUR ENFANTS A CHARGE ET ISOLE

Pour appliquer cette réduction, il suffit d'ajouter au traitement net la somme correspondant au cas envisagé.

Isolé (*)	22 €
1 enfant	31 €
2 enfants	84 €
3 enfants	224 €
4 enfants	410 €
5 enfants	605 €
6 enfants	801 €

(*) Pas de réduction si les revenus se composent de pensions.

Prof CG sec sup (dip AEES)

Min. :	21 089,48 €	Max. :	39 972,78 €		
	1	1	x	691,13 €	Code A.R. : 415
	1	1	x	1 382,26 €	Code C.T.I. : 501
	1	3	x	1 293,07 €	Classe : 24
	10	2	x	1 293,07 €	Index : 1,486
57 ans	1	1	x	1 293,07 €	Au 1er janvier 2010
58 ans	1	1	x	1 293,07 €	

Anc.	Annuel	Mens.	Foyer	O.N.S.S.	Impos.	Net		
	100%	Indexé	Résidence	13,07%		1 Rev	2 Rev	Isolé
0	21 089,48 €	2 611,40 €	0,00 €	341,31 €	2 270,09 €	1 831,28 €	1 577,07 €	1 599,07 €
1	21 780,61 €	2 696,98 €	0,00 €	352,50 €	2 344,49 €	1 874,38 €	1 615,49 €	1 637,49 €
2	23 162,87 €	2 868,14 €	0,00 €	374,87 €	2 493,28 €	1 959,22 €	1 692,34 €	1 714,34 €
5	24 455,94 €	3 028,26 €	0,00 €	395,79 €	2 632,46 €	2 039,90 €	1 766,72 €	1 788,72 €
7	25 749,01 €	3 188,37 €	0,00 €	416,72 €	2 771,65 €	2 120,57 €	1 841,08 €	1 863,08 €
9	27 042,08 €	3 348,49 €	0,00 €	437,65 €	2 910,84 €	2 189,73 €	1 908,45 €	1 930,45 €
11	28 335,15 €	3 508,60 €	0,00 €	458,57 €	3 050,03 €	2 264,10 €	1 982,83 €	2 004,83 €
13	29 628,22 €	3 668,71 €	0,00 €	479,50 €	3 189,21 €	2 338,48 €	2 052,67 €	2 074,67 €
15	30 921,29 €	3 828,83 €	0,00 €	500,43 €	3 328,40 €	2 412,85 €	2 120,04 €	2 142,04 €
17	32 214,36 €	3 988,94 €	0,00 €	521,35 €	3 467,59 €	2 480,22 €	2 179,63 €	2 201,63 €
19	33 507,43 €	4 149,06 €	0,00 €	542,28 €	3 606,78 €	2 554,60 €	2 247,00 €	2 269,00 €
21	34 800,50 €	4 309,17 €	0,00 €	563,21 €	3 745,96 €	2 628,97 €	2 314,37 €	2 336,37 €
23	36 093,57 €	4 469,29 €	0,00 €	584,14 €	3 885,15 €	2 696,33 €	2 373,94 €	2 395,94 €
25	37 386,64 €	4 629,40 €	0,00 €	605,06 €	4 024,34 €	2 763,96 €	2 441,31 €	2 463,31 €
Augmentations intercalaires après avoir atteint le traitement maximum								
57 ans	38 679,71 €	4 789,52 €	0,00 €	625,99 €	4 163,53 €	2 831,33 €	2 508,68 €	2 530,68 €
58 ans	39 972,78 €	4 949,63 €	0,00 €	646,92 €	4 302,71 €	2 898,70 €	2 576,05 €	2 598,05 €

Bénéficiaire lui-même handicapé	31 €
Conjoint du bénéficiaire handicapé	31 €
Bénéficiaire des revenus est isolé	22 €
Veuf non remarié ou père avec enfant	31 €
Conjoint avec revenus <= 195 €/mois	97,50 €
Conjoint avec pension <= 390 €/mois	195 €

ALLOCATION DE FOYER OU DE RESIDENCE

Les traitements-limites pour le paiement de ces allocations et leurs montants sont fixés par un décret du 4 mai 2005.

Une **allocation de foyer** est attri-

buée dans le respect des limites fixées :

■ au membre du personnel marié ou qui vit en couple ;

■ au membre du personnel ayant la charge d'un ou de plusieurs enfants bénéficiant d'allocations familiales, sauf s'il est marié ou vit en couple avec un membre du personnel qui bénéficie d'une allocation de foyer.

Une **allocation de résidence** est attribuée dans le respect des limites fixées :

■ au membre du personnel qui ne bénéficie pas d'une allocation de foyer.

* Remarques :

1. lorsque les 2 membres du ménage ou du couple sont tous deux agents d'un service public allouant une allocation de foyer, celle-ci est attribuée à

celui des deux qui bénéficie du traitement le moins élevé (comparaison des échelons barémiques).

Une déclaration sur l'honneur est à transmettre à l'Administration.

En cas d'égalité, les intéressés doivent choisir qui bénéficiera de l'allocation de foyer.

2. les agents en disponibilité ne bénéficient ni de l'allocation de foyer, ni de l'allocation de résidence ;

3. les allocations ne sont pas attribuées pour les fonctions accessoires ;

4. les allocations sont attribuées aux agents à temps partiel au prorata des prestations effectuées ;

5. les allocations sont soumises à l'index.

Pascal CHARDOME

Prof sec inf (T requis) - Surv Educ Ext (CTI 358) - Surv Educ Int (CTI 598) - Assit Soc (CTI 337) - Infirm Kine Logop (CTI : 15) - Aux CPMS (CTI : 186) - Maternelle (CTI : 121) - Primaire (CTI : 171)

Min. : 16 837,91 €

Max. : 31 255,47 €

1	1	x	546,49 €
1	1	x	1 092,98 €
1	3	x	896,33 €
1	2	x	913,04 €
10	2	x	914,06 €
57 ans	1	x	914,06 €
58 ans	1	x	914,06 €

Code A.R. :	216
Code C.T.I. :	301
Classe :	22
Index :	1,486

Au 1er janvier 2010

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Résidence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net		
						1 Rev	2 Rev	Isolé
0	16 837,91 €	2 084,95 €	44,57 €	278,33 €	1 851,20 €	1 589,95 €	1 369,36 €	1 391,36 €
			22,28 €	275,42 €	1 831,82 €	1 577,79 €	1 358,68 €	1 380,68 €
1	17 384,40 €	2 152,62 €	44,57 €	287,17 €	1 910,02 €	1 621,99 €	1 395,48 €	1 417,48 €
			22,28 €	284,26 €	1 890,64 €	1 609,37 €	1 384,34 €	1 406,34 €
2	18 477,38 €	2 287,96 €	27,61 €	302,65 €	2 012,93 €	1 684,91 €	1 448,05 €	1 470,05 €
			5,32 €	299,73 €	1 993,55 €	1 676,83 €	1 442,92 €	1 464,92 €
5	19 373,71 €	2 398,95 €	0,00 €	313,54 €	2 085,41 €	1 721,79 €	1 478,79 €	1 500,79 €
7	20 286,75 €	2 512,01 €	0,00 €	328,32 €	2 183,69 €	1 782,40 €	1 533,79 €	1 555,79 €
9	21 200,81 €	2 625,19 €	0,00 €	343,11 €	2 282,08 €	1 837,04 €	1 581,89 €	1 603,89 €
11	22 114,87 €	2 738,37 €	0,00 €	357,91 €	2 380,47 €	1 897,75 €	1 637,00 €	1 659,00 €
13	23 028,93 €	2 851,56 €	0,00 €	372,70 €	2 478,86 €	1 951,28 €	1 685,11 €	1 707,11 €
15	23 942,99 €	2 964,74 €	0,00 €	387,49 €	2 577,25 €	2 010,59 €	1 740,22 €	1 762,22 €
17	24 857,05 €	3 077,92 €	0,00 €	402,28 €	2 675,64 €	2 063,61 €	1 788,33 €	1 810,33 €
19	25 771,11 €	3 191,11 €	0,00 €	417,08 €	2 774,03 €	2 122,92 €	1 843,43 €	1 865,43 €
21	26 685,17 €	3 304,29 €	0,00 €	431,87 €	2 872,42 €	2 172,82 €	1 891,54 €	1 913,54 €
23	27 599,23 €	3 417,47 €	0,00 €	446,66 €	2 970,81 €	2 220,92 €	1 939,64 €	1 961,64 €
25	28 513,29 €	3 530,66 €	0,00 €	461,46 €	3 069,20 €	2 276,03 €	1 994,76 €	2 016,76 €
27	29 427,35 €	3 643,84 €	0,00 €	476,25 €	3 167,59 €	2 324,13 €	2 039,10 €	2 061,10 €
Augmentations intercalaires après avoir atteint le traitement maximum								
57 ans	30 341,41 €	3 757,03 €	0,00 €	491,04 €	3 265,98 €	2 379,25 €	2 089,55 €	2 111,55 €
58 ans	31 255,47 €	3 870,21 €	0,00 €	505,84 €	3 364,37 €	2 427,35 €	2 132,20 €	2 154,20 €

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTOUR DE LA TABLE RONDE (II)

La première phase de la Table ronde a été menée tambour battant : cortège de réunions, débats prolongés, travaux écrits.

Elle s'est conclue le jeudi 25 février par une séance plénière consacrée aux différents rapports intermédiaires¹

A mi-parcours, à ceux d'entre vous qui peu informés et inquiets se poseraient la question de savoir ce que « diable la C.G.S.P. est allée faire là », nous répondons :

« Défendre les travailleurs de l'En-

seignement supérieur et l'Enseignement officiel. Ce qui ne signifie pas réclamer le statu quo. »

Les intérêts de l'exercice résident bien sûr (tout le monde le proclame) en la participation à des confrontations d'idées et la comparaison des positions des parties prenantes, mais aussi, pour nous, dans le fait qu'il nous amène à affiner notre analyse et à peaufiner nos propositions.

Pour chacun des ateliers, des points de convergence et/ou de complémen-

tarité, des éléments de divergence ont été relevés. Des propositions ont vu le jour. La suite de l'article en épingle quelques-uns et présente pour chacune des thématiques les éléments que le Ministre MARCOURT propose de nous voir approfondir sans qu'ils soient exclusifs.²

1. Vous les trouverez sur notre site.

2. Il n'est pas possible d'être exhaustif vu la richesse des débats qui ont permis d'aller fouiller jusqu'à certains « recoins » de l'Enseignement supérieur.

1. Démocratisation

Le groupe de travail a distingué deux grandes catégories qui s'interpénètrent :

- la démocratisation qualitative, celle qui vise à augmenter la qualité et à favoriser la réussite ;

- la démocratisation quantitative, celle qui vise à augmenter les moyens des étudiants.

Le processus d'orientation a suscité de multiples réflexions qui ont amené le groupe de travail à ne pas trancher entre la nécessité de créer un

O.I.P. chargé de cette mission, celle de confier celles-ci aux institutions et/ou d'étendre les missions des centres psycho-médico-sociaux, moyennant un financement adéquat (C.G.S.P.).

La demande de clarification et d'amélioration du système des passerelles a été unanime. Ainsi que celle d'une révision de la législation relative aux allocations d'études et les critères d'octroi.

Le groupe s'est interrogé sur la mise en place d'un système par modules et

celle d'un calendrier académique (semestrialisation).

Dans le cadre plus précis des processus d'aide à la réussite, le groupe a constaté que ces derniers ne correspondaient pas pleinement aux attentes et s'est interrogé sur l'intégration de démarches propédeutiques au sein du cursus.

Le groupe se penchera dans les prochains jours sur la problématique des moyens humains et financiers à développer pour renforcer l'aide à la réussite et une meilleure orientation des jeunes.

2. Paysage institutionnel

Entre autres objectifs, le groupe de travail a retenu celui, déjà mis en avant par la C.G.S.P. lors de la première plénière, d'éviter les rapprochements et fusions au coup par coup.

Il faut donc dégager une logique globale et cohérente et prévoir un pilotage global tout en préservant les spécificités de chaque type d'enseignement.

L'idée de créer une(des) structure(s)

afin d'associer plusieurs institutions a fait son chemin.

Comme le note le rapport, on l'(les) appelle de plus en plus souvent « pôle(s) ».

Les E.S.A. et l'Enseignement supérieur de Promotion sociale sont partagés sur la participation aux pôles.

Une base juridique est nécessaire et pour la C.G.S.P., il doit s'agir d'une

structure de droit public dans laquelle les O.S. exerceront leur rôle de contrôle.

Logique géographique et/ou philosophique, nombre de pôle(s), modèle et principes de gouvernance (fédération – confédération) sont à définir.

A notre avis, davantage qu'un projet commun (qui risque d'être uniquement théorique), ce sont les compé-

tences attribuées qui contribueraient à fédérer et à déterminer le mode de gouvernance.

La C.G.S.P. a demandé que toute réforme de cette ampleur soit mise en place étape par étape, de manière à assurer sa cohérence et à ne pas éventuel-

lement mettre une institution la composant en difficulté (p. 2 du rapport intermédiaire).

Tout comme celle du financement, la thématique « Paysage institutionnel » est assurément délicate.

Il s'agit ni plus ni moins d'explorer un nouveau concept, et d'escompter les effets de sa concrétisation afin de s'assurer qu'ils ne sont pas en contradiction avec les principes et les valeurs que nous défendons par ailleurs.

3. Statuts des personnels

Clairement se sont opposés les tenants de l'autonomie renforcée et ceux de la régulation accrue (O.S.).

Préconiser de procéder à des nominations sur base de critères faisant référence au dynamisme et à la motivation d'une part, exiger le maintien du critère exclusif de l'ancienneté d'autre part, font partie de ce que l'on peut appeler les « inconciliables ». (Cela ne veut pas dire que les plus anciens ne sont ni motivés ni dynamiques !)

Le rapport en fait état. Mais il fait état aussi de propositions qui ont d'emblée fait consensus, par exemple :

- le maintien du dispositif des DPPR et son élargissement aux

membres du personnel qui ne peuvent en bénéficier à ce jour ;

- l'impérieuse nécessité d'améliorer significativement la carrière des chercheurs et du personnel scientifique.

Le groupe de travail s'est donné comme tâche d'approfondir les deux dernières thématiques à savoir l'harmonisation des statuts et l'évolution de la carrière dans un paysage institutionnel qui évolue. Ces thématiques sont sur certains aspects parallèles et deviendront de plus en plus complémentaires voire interdépendantes.

Il nous faudra être innovants afin de

ne pas poursuivre la pratique du coup par coup, de ne pas s'en remettre uniquement à la jurisprudence, tout en préservant tous les droits acquis de tous les personnels, en nous préoccupant de l'évolution de leur carrière, de leur intégration et de la spécificité des fonctions.

Le groupe devrait aussi se pencher, dans le cadre de la mobilité, sur la manière de garantir la portabilité des droits acquis par le personnel au niveau de l'institution d'origine et de l'institution accueillante, et ce, quel que soit le réseau, le type d'enseignement, le pays d'origine.

4. Offre d'enseignement

L'offre de proximité

La proximité a été envisagée selon différents aspects. Pour nous, c'est un élément essentiel de démocratisation.

Elle n'est pas seulement exprimable en distance et en durée mais aussi en coûts sociologiques et culturels.

Si tous les participants s'accordent pour dire qu'elle est cruciale pour l'étudiant en première année d'études, nous nous interrogeons sur les effets éventuels d'un regroupement des masters, voire de la création de pôles d'excellence (attractivité de l'offre complète).

La répartition de l'offre

Elle est globalement importante mais parfois mal répartie (plus de 2000 habilitations pour les H.E., les ESA et les Universités).

Des propositions ont été formulées

dont celle de moduler les plafonds et les montants des bourses en fonction des zones d'origine.

L'adaptation de l'offre

Il y a réflexion sur la nécessité de supprimer les concurrences en cas de pénurie d'étudiants et d'utiliser des incitants financiers.

Les habilitations proches

Elles sont porteuses d'attentes parfois différentes selon le type d'institution en fonction de l'accès à l'emploi. Elles gagneraient à être clarifiées. Une meilleure intégration est souhaitable.

Pour nous, la réflexion doit être guidée par une recherche de cohérence (par exemple : diplômations différentes pour une même habilitation) !

Le maintien de masters 60 crédits

Parfois peu fréquentés sauf pour certains cursus à l'issue d'une année préparatoire.

Le groupe propose d'étudier une structure de M120 permettant aux étudiants de T.C. d'accéder directement au master dans des options particulières.

Pour nous, tout allongement des études s'accompagne d'un financement supplémentaire. Il doit en être de même si les études de kinés sont portées à un M120.

Les thèmes que le groupe se propose d'aborder désormais sont : le concept d'année d'études, la flexibilité du calendrier, la finalisation de l'harmonisation des concepts, l'enseignement supérieur en alternance, la formation des maîtres.

5. Ouverture à la société

Plusieurs thématiques ont été abordées. Vous avez d'ailleurs pu lire la contribution de la C.G.S.P. à propos de plusieurs d'entre elles dans Tribune du mois de février.

Relevons parmi les propositions :

La qualité dans l'Enseignement supérieur

- Clarifier les objectifs de l'évaluation interne et externe et s'interroger sur la notion d'indicateurs.

- Renforcer le rôle de l'AEQES

(en tant qu'institution publique indépendante).

- Doter les institutions de moyens supplémentaires.

Mobilité et relations internationales

- Définir des priorités politiques claires en matière de relations internationales.

- Mieux faire connaître et renforcer le financement de la mobilité.
- Donner aux institutions les moyens de développer la mobilité des personnels.

Valorisation du potentiel humain

- Promouvoir l'encadrement professionnel des stages.

- Evoluer vers un modèle organisationnel plus souple adapté au LLL

- Privilégier l'approche interinstitutionnelle de la formation continuée.

Service à la société

- Concilier la recherche de portée internationale et l'ancrage régional.

- Permettre aux H.E. d'organiser la recherche.

- Valoriser et reconnaître le doctorat.

6. Financement

Le groupe s'est réuni deux fois avant la séance plénière. A l'exception de certaines propositions, comme par exemple le financement à la réussite ou au diplôme ou au crédit que nous avons rejetées d'emblée, c'est avec grande prudence que nous avançons des pistes.

En effet, quel que soit le type d'institution, les mécanismes de financement sont extrêmement complexes.

Même si les paramètres (par exemple les coefficients de pondération) ne correspondent plus aux coûts réels, il ne faudrait pas que, si les équilibres historiques étaient rompus, les effets de cette rupture se révèlent plus préjudiciables que les mécanismes initiaux et entraînent des modifications indésirables de flux financiers entre établissements.

De manière globale, le groupe a stigmatisé la situation de sous financement structurel de notre enseignement supérieur par rapport aux pays voisins.

Nous avons réclamé que les mis-

sions (aide à la réussite, formation continuée, ...) et tout financement préférentiel (coefficient plus favorable pour les étudiants boursiers, de condition modeste) fassent l'objet d'un fi-



« Défendre les travailleurs de l'Enseignement supérieur et l'Enseignement officiel. Ce qui ne signifie pas réclamer le statu quo. »

nancement supplémentaire.

En ce qui concerne certaines missions, nous avons clairement déclaré que nous ne sommes pas favorables à un financement par projet qui est par essence arbitraire et non pérenne, ce

qui ne permet pas de véritable politique d'établissement à moyen et long terme.

Par ailleurs, beaucoup de participants ne semblent pas vouloir remettre en cause le principe de l'enveloppe fermée.

Nous n'avons cessé de souligner les effets pervers de ce système dont les moindres ne sont pas l'exacerbation de la concurrence et la course à l'étudiant.

Dans la suite de ses travaux, le groupe s'intéressera notamment aux points suivants :

- Mode de financement adapté aux nouveaux parcours.
- Pondération des filières.
- Critères d' « optimisation ».
- Incidences des modifications du paysage institutionnel.
- Maintien (ou non) des enveloppes distinctes Universités-Hautes Ecoles.

C. CORNET – 12.03.2010

ENSEIGNEMENT QUALIFIANT :

Un projet que l'on jugera sur pièce dès la rentrée 2011

Le Conseil Général de l'enseignement secondaire a pris connaissance du projet de réforme de l'enseignement qualifiant qui émane du Cabinet de la Ministre SIMONET. Une réforme inutile de plus diront probablement des enseignants désabusés à juste titre. Peut-être, mais même si l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions, il faut reconnaître que l'approche qui n'est pas totalement novatrice (voir le contrat stratégique pour l'école) a au moins le mérite de poser la question de la « santé » actuelle de l'enseignement qualifiant. Nous allons donc analyser la pertinence et la cohérence de ce qui sera mis en place, d'abord sous forme d'une expérience pilote à partir de la rentrée 2011.



■ La volonté de changement part d'un constat évident. L'enseignement qualifiant se porte mal, il est associé injustement à une filière de relégation qui correspond à une série de choix négatifs de la part des élèves et des parents, la référence restant l'enseignement général.

■ Les retards scolaires sont particulièrement significatifs à cet égard, en 5^{ème} technique de qualification, seulement 20 % des jeunes sont à « l'heure » en 5^{ème} professionnelle, les chiffres sont encore plus alarmants. L'orientation négative précoce est bien sûr en cause. On rappellera que notre organisation syndicale défend l'idée d'un tronc commun pluridisciplinaire jusque 16 ans, une réforme digne de ce nom se doit de prévoir une orientation positive uniquement à l'issue du deuxième degré.

■ Dans sa structure actuelle, l'enseignement qualifiant est organisé sur un mode traditionnel et sélectif, décou-

page en périodes de 50 minutes, examens avant les vacances d'hiver et en fin d'année, obligation d'évaluation par année scolaire.

■ Ce qui est proposé consiste à mettre en place un système qui valorise les acquis plutôt que de sanctionner les échecs. Concrètement, l'évaluation s'effectuera à la fin de chaque unité de formation, chaque unité devra être

réussie : il n'y aura ni redoublement d'année, ni redoublement d'unité, ce qui implique la mise en place d'un système de remédiation structurelle très performant. Le jeune pourra donc se constituer un portefeuille de compétence complété par diffé-

rentes attestations de stages, de participation à des modules organisés dans les C.T.A. Le but est de proposer un enseignement plus concret, plus motivant, dont les objectifs sont mieux perçus, avec une plus grande maîtrise de son propre parcours scolaire. Ce type de formation qui existe déjà en Promotion Sociale dans l'organisation du régime 1 est basée sur le principe des unités cumulables qui comprennent des pré-requis (ce qui oblige la mise en place d'une phase de mise à niveau), des acquis d'apprentissage à évaluer en fin d'unité, des indications temporelles et enfin des standards d'évaluation.

■ Le phasage :

- De février 2010 à août 2010, cette phase vise à informer les acteurs institutionnels, les établissements scolaires et les partenaires sollicités. Il s'agira aussi de travailler sur les référentiels afin de constituer les unités.

- De septembre 2010 à août 2011, cette phase vise à mettre en place les

outils : grilles-programmes-standards d'évaluation-europass ou équivalent. Le travail d'écriture d'un décret et d'arrêtés est également prévu. Le décret devra couvrir entre autre les modalités d'évaluation de l'expérience.

- De septembre 2011 à août 2012 première mise en œuvre du système au niveau des 5^{ème} (expérience pilote). Première évaluation avec les réseaux et l'inspection. Certains ajustements pourront déjà être éventuellement réalisés.

- De septembre 2012 à août 2014, l'expérience se poursuit en 6^{ème}, une évaluation plus complète est effectuée. La généralisation est envisagée.

■ Il est également prévu la mise en place d'un groupe de travail permanent qui assurera le pilotage de l'expérience. Le choix des secteurs et/ou métiers n'est pas encore définitivement fixé, mais le Cabinet s'oriente vers l'automobile, la restauration et la pharmacie. Les paramètres à prendre en compte étant : la collaboration potentielle avec les secteurs, la liste des métiers en pénurie et la possibilité d'évaluation aussi bien dans des créneaux réputés masculin que féminin.

■ Plusieurs questions restent en suspens : quels établissements faut-il impliquer ? Faut-il organiser l'expérience uniquement sur base volontaire ou étendre à tous les établissements potentiellement concernés ? Comment définir les unités en termes de contenus par rapport aux profils de formation existants ?

Faut-il qu'une unité corresponde à un seuil d'employabilité ?

Faut-il définir ces unités en rapport avec les « familles de situations profes-

sionnellement significatives » ?

En ce qui concerne la durée, faut-il une durée commune à toutes les unités ? Si oui, laquelle ?

Faut-il une durée variable en fonction du contenu ? Faut-il fixer des durées communes à tous les établissements ?

Quelles sont les modifications à apporter par rapport à la logique annuelle : conseils de classe – attestations – passage de classe – admission de nouveaux élèves – recours ?

Comment articuler la formation qualifiante et la formation générale ?

La formation générale doit-elle être découpée dans des durées correspon-

dant aux unités ?

Cette liste de questions, qui est loin d'être exhaustive, démontre à quel point le chantier est immense, le défi étant à la hauteur des constats décrits précédemment.

Nous serons en tout cas particulièrement attentifs au maintien des droits statutaires des enseignants et à la protection de leurs conditions de travail, à la mise à disposition suffisante de matériel performant, notamment via les C.T.A. et les centres de compétences, à l'organisation de formations continuées adaptées indispensables puisque la philoso-

phie du projet implique une approche pédagogique totalement différente.

D'autre part, autant nous sommes favorables à des collaborations avec la Promotion Sociale, l'enseignement spécialisé, les C.P.M.S., autant nous nous méfions de l'intrusion de l'I.F.A.P.M.E. et du S.F.P.M.E. dans le système éducatif.

Il est clair que les objectifs sont différents, seule l'école est soucieuse de mener de front la formation professionnelle et l'éducation à la citoyenneté.

Ph. JONAS – 4.03.2010

DANS NOS REGIONALES – WELKENRAEDT

Désignation des temporaires

Les candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la **Communauté germanophone**, pour l'année scolaire 2010-2011 doivent contacter la régionale dès qu'ils auront fait acte de candidature entre le 1^{er} et le 20 avril et ce afin de remplir les fiches roses d'intervention syndicale. Elles sont téléchargeables sur

www.cgsp-enseignement.be/welkenraedt (informations).

Les fiches roses concernant les affiliés souhaitant une désignation en **Communauté française** peuvent encore nous parvenir dans les prochains jours.

Le classement des temporaires pour la Communauté française peut être

consulté à la Régionale, les désignations en Communauté germanophone se faisant selon la comparaison des « titres et mérites » (décret du 26.6.2006).

Congé annuel : le secrétaire régional pourra être contacté à la Régionale (087/88.00.55 et 88.16.81) jusqu'au vendredi 9 juillet et à partir du lundi 9 août 2009.

TRIBUNE

Info générales - www.irw-cgsp.be

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Le vrai changement ? Redistribuer les richesses !
- 4-5 / Dossier • Grèce : L'Europe en faillite de solidarités
- 6 / Entretien • Georges Sideris : « Les systèmes sociaux sont en péril »
- 7 / Analyse • Un projet solidaire : La réduction collective du temps de travail (RCTT)
- 8 / IRB • Égalité dans le travail : où sont les femmes ?

SOMMAIRE

Info ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Ne tirez pas sur l'ambulance
- 10 / Traitement de mars 2010 - Temporaires
- 12 / Enseignement supérieur • Autour de la table ronde (II)
- 15 / Enseignement qualifiant • Un projet que l'on jugera sur pièce dès la rentrée 2011
- 16 / Dans nos régionales • Welkenraedt : Désignation des temporaires



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11